

L'artisanat dans la Grande Région: Perspectives d'avenir et potentiels de développement

Document de synthèse du Conseil Interrégional des Chambres des Métiers Saar-Lor-Lux au XI^{ème} Sommet de la Grande Région sous présidence luxembourgeoise

Le « Conseil Interrégional des Chambres des Métiers Saar-Lor-Lux » (CICM) se compose des Chambres des Métiers suivantes de la Grande Région:

- Chambre des Métiers du Grand-Duché de Luxembourg
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Meurthe-et-Moselle
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Meuse
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges
- Handwerkskammer Trier
- Handwerkskammer Koblenz
- Handwerkskammer Rheinhessen
- Handwerkskammer der Pfalz
- Handwerkskammer des Saarlandes
- Assoziiertes Mitglied: Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Lorraine

1. Introduction

Le Conseil Interrégional des Chambres des Métiers Saar-Lor-Lux (CICM) dont font partie les Chambres de Lorraine (Moselle, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Vosges), de Sarre, de Rhénanie-Palatinat (Trèves, Coblenz, Mayence, Kaiserslautern) et du Grand-Duché de Luxembourg dispose d'une longue expérience en matière de coopération interrégionale, de défense des intérêts des PME artisanales vis-à-vis des institutions interrégionales, nationales et surtout européennes, de prestations transfrontalières pour les entreprises artisanales visant à promouvoir les activités transfrontalières des entreprises et à créer des effets synergiques transnationaux. Le Conseil instauré en 1989 a transmis régulièrement des recommandations et des avis au Sommet de la Grande Région et au

CESGR dans le but d'améliorer les conditions générales pour les PME dans la Grande Région et de renforcer leur intégration économique.

Depuis sa création, le CICM s'emploie à harmoniser les conditions économiques dans la Grande Région, à élaborer des solutions communes aux problèmes et des propositions pour une amélioration de la situation économique du secteur artisanal et à intensifier l'échange d'informations et d'expériences.

Le CICM a pour principal objectif de faire de la Grande Région une communauté performante et compétitive, mais aussi capable de prendre des décisions politiques.

Le présent document de base « L'artisanat dans la Grande Région – perspectives d'avenir et potentiels de développement » doit montrer aux décideurs de la Grande Région un certain nombre de pistes soulignant l'importance socio-économique de l'artisanat dans la Grande Région et le développement potentiel qui pourrait être mis en valeur dans la décennie à venir par une politique interrégionale ciblée dans le domaine de l'artisanat.

Cette présentation du CICM s'inscrit dans le prolongement du mémorandum rédigé en 2002 dans le cadre de la mise au point de la « Vision 2020 » à l'adresse de la Commission Politique présidée à l'époque par Jacques Santer.

Le CICM salue expressément la décision des Exécutifs de la Grande Région de se consacrer lors du XI^{ème} Sommet en juin 2009 aux « défis et potentiels de développement du secteur artisanal dans la Grande Région ».

Le présent document est un état des lieux des défis existants et doit stimuler les futures initiatives. Il est le résultat d'un échange d'avis de toutes les Chambres des Métiers faisant partie du CICM et, par là même, d'un processus créatif des représentants de l'artisanat dans la Grande Région.

Le document de base comprend une présentation succincte de l'artisanat et de ses principales facettes socio-économiques. Le secteur artisanal dans la Grande Région est une force économique moderne et innovante, occupant une position fixe dans toutes les composantes de la Grande Région et auquel incombe un rôle stabilisateur important, notamment en période de récession économique.

Mentionnons par ailleurs que les réflexions présentées dans ce document sur les perspectives d'avenir et le développement potentiel du secteur artisanal dans la Grande Région sont en conformité avec l'acte publié en juin 2008 par la Commission Européenne « Small Business Act » qui, placé sous la devise « Think Small First: priorité aux PME en Europe » définit un programme en dix points pour promouvoir les chances de croissance et le potentiel d'innovation des petites et moyennes entreprises et en tirer profit pour la société.

De l'avis du CICM, les principes établis par la Commission Européenne peuvent servir d'orientation pour la programmation et la mise en œuvre de mesures politiques au niveau de la coopération interrégionale dans la Grande Région, ceci dans le but d'améliorer les conditions générales et de concurrence pour les PME en général et le secteur artisanal en particulier et de simplifier le cadre juridique et administratif.

2. L'artisanat dans la Grande Région

L'artisanat est l'un des principaux secteurs économiques de la Grande Région. Le secteur artisanal regroupe quelque 165.000 petites et moyennes entreprises qui constituent le cœur de l'économie de la Grande Région. Il emploie quelques 790.000 salariés; 50.000 apprentis reçoivent une formation qualifiée dans les entreprises artisanales de la Grande Région.

Les entreprises artisanales en général, et le secteur artisanal implanté dans la Grande Région et impacté par de nombreux courants culturels en particulier, se démarquent d'autres secteurs économiques de par la diversité de leurs activités et de par leur proximité des marchés locaux et régionaux. Ces caractéristiques seront certainement déterminantes

pour l'évolution future de ce secteur, eu égard à l'intégration économique et politique qui se poursuit dans la Grande Région. Le développement progressif de marchés régionaux et transnationaux potentiels, issus de l'intégration économique, ne peuvent présenter que des avantages pour l'artisanat, à condition que les entreprises s'adaptent aux nouvelles tendances et tirent profit de leurs atouts, notamment au niveau de l'innovation.

La diversité, premier atout essentiel du secteur artisanal dans la Grande Région, va de pair avec différentes utilisations, champs d'application, capacités, types de connaissances, de savoir-faire, expériences et origines. La créativité, la compétence et la souplesse qui en découlent débouchent sur une grande gamme de marchandises et de services qui permet de répondre aux souhaits individuels des clients. Un des atouts du secteur artisanal est de répondre aux besoins individuels en proposant des services complets. Que ce soit pour les particuliers ou les clients dans l'industrie, le commerce ou les pouvoirs publics, l'artisanat est l'épine dorsale des services proposés dans la Grande Région. Ceci sera particulièrement important à l'avenir pour découvrir les niches et définir les tendances.

La tâche consistera donc à consolider ces prestations dans les années à venir et à renforcer leur développement potentiel dans la Grande Région.

L'artisanat de la Grande Région se caractérise également par un deuxième atout essentiel, à savoir la proximité des marchés locaux et interrégionaux.

Les entreprises artisanales proposent traditionnellement un large éventail d'activités et de métiers qui caractérisent les différentes composantes de la Grande Région. Ces activités et métiers ont subi une évolution plus ou moins comparable selon les impacts culturels dans les différents Etats. Les points communs dans l'exercice pratique des activités dans toutes les zones géographiques de la Grande Région ont cependant débouché sur une caractéristique donnant à l'orientation interrégionale un statut unique en son genre: la force économique du secteur artisanal autant dans les villes que dans le milieu rural s'accompagne d'une mobilisation des potentialités régionales voire interrégionales.

Les entreprises artisanales sont ancrées dans la région et dans les marchés interrégionaux et couvrent les besoins locaux. Ces entreprises proposent des emplois et formations sur place. La mise au point d'une politique régionale ou transnationale mettant à disposition des sites qui répondent aux besoins des entreprises artisanales de la Grande Région est donc déterminante pour leur évolution. L'entreprise artisanale, prestataire ou partenaire le plus proche, est souvent l'un des premiers interlocuteurs de clients régionaux. Elle propose des solutions personnalisées, complexes et créatives et a un impact non négligeable sur la vie sociale sur place de par son engagement social, politique et culturel.

Le CICM est convaincu que le secteur artisanal de la Grande Région peut contribuer de manière significative à **préparer l'avenir dans la Grande Région.**

Mise en œuvre de stratégies entrepreneuriales durables par l'artisanat dans la Grande Région

Les entreprises artisanales agissent généralement de manière responsable, notamment en regard des liens familiaux étroits existant souvent au niveau de la direction et de la préparation de la reprise des affaires par la génération suivante. Les liens existant également dans les petites entreprises entre les employés et les employeurs, parfois sur plusieurs décennies, et la formation sont également des éléments non négligeables.

Cette orientation sur l'avenir incite à mettre au point une stratégie entrepreneuriale durable.

Comme déjà mentionné ci-dessus, le chef d'entreprise suppose souvent qu'il transmettra sa propre entreprise, ses connaissances techniques et son savoir-faire à la génération suivante. Pour cette simple raison, il accorde une très grande attention aux ressources dont dispose sa propre entreprise. L'artisanat ne se fonde généralement pas sur des critères de réussite définis à court terme. Le chef d'entreprise s'intéresse également aux nouveaux champs d'activité. En période de changement climatique et de hausse des prix énergétiques, le secteur artisanal contribue à préserver les ressources précieuses des

entreprises et de la société. Grâce aux solutions durables qu'il propose, il rehausse par ailleurs la qualité de vie en appliquant systématiquement des processus et emplois sains et offrant la sécurité requise.

Le secteur artisanal dans toutes les composantes régionales est connu pour sa gestion du cycle de vie des produits et des processus: les ressources naturelles sont ménagées, les matières premières sont utilisées de manière optimale, les biens sont transportés sur de courts trajets et commercialisés dans les environs. Les prestations typiques de l'artisanat comme les réparations, la maintenance et l'entretien répondant à la devise « gestion rationnelle des ressources » sont de plus en plus demandées. Le secteur artisanal s'occupe également de la préservation de biens matériels et immatériels de grande valeur, par ex. dans le domaine de la rénovation et de la restauration effectuées dans les règles de l'art.

Le secteur artisanal de la Grande Région préserve nos ressources énergétiques et naturelles. Les entreprises concernées profiteront très certainement de nouveaux marchés à croissance rapide du fait des nouvelles évolutions dans le domaine de l'économie d'énergie. Les métiers ayant trait à la construction et aux aspects techniques des bâtiments ont un rôle clé à jouer.

L'innovation dans l'artisanat de la Grande Région

Les entreprises artisanales de la Grande Région sont innovantes et impulsent les travaux. Elles appliquent de nouvelles technologies et permettent aux clients de tirer profit de la technique industrielle en leur proposant des prestations innovantes et personnalisées. Elles conquièrent constamment de nouveaux marchés en proposant de nouveaux produits ou services à de nouveaux clients et dans de nouvelles régions, souvent transfrontalières.

Il faut aujourd'hui réévaluer la capacité d'innovation de l'artisanat. Les innovations artisanales ont en effet de nombreuses facettes. Le nombre de demandes de brevets et les dépenses engagées dans la recherche et le développement ne permettent pas de mesurer ce caractère innovant. Le secteur artisanal est innovant de multiples manières.

En fabriquant un produit personnalisé ou en proposant des services personnalisés, l'entreprise artisanale innove constamment. Les artisans s'efforcent de répondre aux souhaits de leurs clients. Ils profitent de ces expériences pour proposer des solutions innovantes. Dans l'artisanat, de nombreuses innovations se traduisent par une amélioration des processus et des produits.

La réussite des entreprises artisanales dans le cadre de concours d'innovation dans les régions partenaires illustre entre-temps le caractère innovant de l'artisanat dans la Grande Région.

Un des défis de l'avenir consistera à améliorer la coopération entre les entreprises artisanales et les universités ainsi que les instituts de transfert de technologie dans la Grande Région. Un développement ciblé s'impose ici.

Conseillé par l'entreprise artisanale, le client décide souvent du produit industriel ou commercial qui sera utilisé. L'artisan est ainsi souvent un médiateur technologique qui met au point des solutions personnalisées pour des clients privés, commerciaux ou les pouvoirs publics.

Conquête de nouveaux marchés par l'artisanat de la Grande Région

Proche du marché, l'entreprise artisanale a la possibilité d'identifier les nouvelles tendances et de déterminer les nouveaux besoins à un stade précoce. En proposant des produits et services innovants, elle conquiert de nouveaux marchés ou élargit ses débouchés, souvent au-delà de son site d'implantation, par ex. dans des régions voisines et de plus en plus sur les marchés internationaux.

Partenaire économique performant dans la Grande Région, le secteur artisanal forme un contre-poids important à la mondialisation.

3. Défis et potentiels de développement de l'artisanat dans la Grande Région

Les entreprises artisanales sont prêtes à affronter les défis de l'avenir.

Les entreprises artisanales ont réalisé que même **pendant des périodes de récession économique**, il faut savoir bien définir les défis de l'avenir, si possible à tous les niveaux de gestion:

- Mise en valeur de nouveaux marchés et conquête de clients potentiels;
- Mise au point de projets d'investissement axés sur l'avenir;
- Gestion des mécanismes de financement dans le court et le moyen terme;
- Nouvelles approches au niveau de la gestion du personnel, notamment pour ce qui est de la main-d'œuvre qualifiée;
- Stratégies intermes visant à former des collaborateurs qualifiés;
- Prise en compte d'aspects qualité et amélioration de l'organisation et de la gestion des processus.

A l'avenir, on devrait mieux sensibiliser les PME et les inciter à reconnaître les chances qui s'offrent à elles pour développer leurs activités en temps de crise tout en considérant la Grande Région comme une opportunité de marché et non pas comme obstacle.

Le présent document devrait donc permettre d'engager des initiatives politiques dans le long terme, dans le sens d'une orientation stratégique des PME.

Le CICM estime que les entreprises artisanales ont conscience des défis de l'avenir et suivront donc attentivement les mesures adoptées par les décideurs dans la Grande Région.

Du fait de l'intensité du travail caractéristique du secteur artisanal, le problème de la **pénurie de main-d'œuvre qualifiée** que connaissent actuellement toutes les composantes de la Grande Région, est un problème central pour les PME qui doit être résolu au niveau politique.

Bien que les entreprises artisanales de la Grande Région aient formé régulièrement des jeunes au cours des dernières années, au-delà même de leurs propres besoins, on observe en de nombreux endroits une pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Parallèlement, le chômage ne cesse d'augmenter.

Des études montrent que cette « incompatibilité » sur le marché du travail est notamment imputable au manque ou à l'insuffisance des qualifications techniques et sociales et au manque de mobilité des candidats. On constate par ailleurs que des personnes inscrites au chômage ne sont souvent pas à la disposition du marché de l'emploi.

L'évolution démographique laisse craindre une aggravation de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée à l'avenir dans la Grande Région, ce qui freinerait l'évolution économique des entreprises, et plus particulièrement du secteur artisanal, dans le long terme.

Les efforts doivent donc consister à lever cette disparité entre les besoins des entreprises et la main-d'œuvre disponible. Outre les entreprises et les organisations artisanales, les décideurs politiques en particulier doivent

- accroître et appuyer la mise à disposition de main-d'œuvre au travers de la formation et d'une qualification complémentaire;
- prendre et promouvoir des mesures visant à mieux exploiter les ressources humaines présentes dans le secteur artisanal;
- promouvoir de façon équilibrée aussi bien les professions académiques que surtout les professions manuelles;
- faire en sorte que la main-d'œuvre qualifiée ne quitte les entreprises artisanales.

Par ailleurs, le CICM estime qu'il s'impose d'améliorer le placement de la main-d'œuvre et de promouvoir l'insertion de personnes difficiles à placer dans le premier marché de l'emploi.

Le secteur artisanal est actuellement l'un des secteurs économiques générant la plus forte valeur ajoutée et créant le plus grand nombre d'emplois.

30 % à 35 % des entrepreneurs dans le secteur artisanal ont plus de cinquante ans.

Il n'est donc pas étonnant que toutes les instances politiques et économiques dans les composantes régionales considèrent comme prioritaires les **créations et reprises d'entreprises**.

Il est essentiel pour ce faire de maintenir et de renouveler la structure économique, car le nombre de créations d'entreprises baisse dans les différentes composantes régionales.

La valeur sociale de la création d'une entreprise ne doit pas être sous-estimée. Toute personne décidant de créer ou de reprendre une entreprise fait preuve de courage dans une société où le patronat et l'autonomie n'ont pas une très grande importance.

Si l'on souhaite promouvoir la création d'entreprises, il faut faire en sorte que l'entrepreneur dispose de plus de liberté, que les procédures administratives soient simplifiées et que les charges fiscales et sociales soient abaissées.

Les gouvernements et les instances de l'Union européenne doivent promouvoir et appuyer la créativité et le comportement responsable et social des entrepreneurs.

Une relation plus étroite entre les Chambres des Métiers et d'autres acteurs économiques (interlocuteurs directs) peut permettre d'aider et de conseiller efficacement les futures entreprises.

Des mesures de sensibilisation régionales, interrégionales, nationales et européennes et l'intégration de modules de formation visant à **promouvoir l'esprit d'initiative** dans toutes les filières de la formation professionnelle contribueraient à créer de nouvelles valeurs sociales et à donner à la notion **d'esprit de risque** l'importance qu'elle mérite.

En regard de ces défis auxquels se voient confrontées les entreprises artisanales, le CICM expose dans les **six chapitres suivants** plusieurs aspects stratégiques qu'il convient de traiter en priorité au niveau politique.

Il s'agit des aspects suivants:

- Suppression d'entraves et d'obstacles administratifs au niveau national et transfrontalier;
- Politique énergétique et environnementale interrégionale au sens des PME artisanales;
- Innovation et transfert de technologie: offensive interrégionale pour l'innovation dans le secteur artisanal et les PME;
- Politique de formation scolaire et professionnelle dans la Grande Région;
- Infrastructure et politique des transports dans la Grande Région;
- Planification régionale et gestion des surfaces commerciales.

3.1. Suppression d'entraves et d'obstacles administratifs au niveau national et transfrontalier

Des études mettent en avant la charge administrative importante que représentent pour les PME les différents services auxiliaires à l'adresse des institutions publiques, par ex. les obligations de déclaration, de mesure et d'enregistrement, de port de documents, de garde, de tolérance et de collaboration et les obligations de fournir les preuves.

Il est démontré qu'en général la charge pesant sur les entreprises de petite taille est plus que proportionnelle. En Allemagne par exemple, des enquêtes montrent que les entreprises comptant 9 salariés au plus doivent investir 13 fois plus de temps que les entreprises comptant 50 salariés et plus. Ceci est dû pour l'essentiel au temps nécessaire pour satisfaire aux charges bureaucratiques qui ne sont pas liées à la taille de l'entreprise.

Une étude élaborée par la Chambre des Métiers du Luxembourg en 1999 et 2004 a permis de quantifier les charges administratives pesant sur les entreprises artisanales. Il a ainsi été possible pour la première fois d'appréhender l'évolution de la charge administrative des

entreprises sur une période de 5 ans. Les résultats confirment les coûts importants liés aux charges administratives qui pèsent sur les entreprises artisanales. Cette étude fait ressortir par ailleurs la charge relative supplémentaire que doivent supporter les petites et toutes petites entreprises. Elle confirme la hausse continue des charges administratives sur plusieurs années, imputable à un processus législatif et réglementaire dynamique.

Les coûts liés aux charges administratives s'élèvent à 1,28% du chiffre d'affaires annuel réalisé par les entreprises artisanales luxembourgeoises. Le taux de hausse annuel des coûts liés aux charges administratives sur une période de cinq ans est calculé à 3,3%. La charge moyenne par an et par salarié dans le secteur artisanal est de l'ordre de 1.750 euros au Luxembourg. Les coûts découlant de ces charges administratives sont nettement plus élevés dans les petites entreprises (environ 3.900 euros par salarié et par an dans les entreprises employant moins de 10 salariés) que dans les grandes entreprises (quelque 1 050 euros par salariés et par an dans les entreprises employant plus de 99 salariés).

Les conclusions tirées de l'étude sur la situation au Luxembourg peuvent en général être transposées à l'Allemagne, la France et la Belgique, les spécificités régionales ou nationales multipliant à l'infini le nombre de réglementations.

Il ressort de l'étude susmentionnée que les entreprises de grande taille déclinent les travaux, de sorte que les tâches administratives peuvent souvent être accomplies par le propre personnel; par ailleurs, les connaissances techniques disponibles au sein de ces entreprises permettent de travailler plus rapidement.

Les entreprises qui travaillent au niveau transfrontalier sont pénalisées en plus par les obstacles bureaucratiques existant dans le pays partenaire. Les entraves bureaucratiques sont donc un obstacle à la libre circulation des marchandises et des services de part et d'autre de la frontière.

Le Traité instituant la Communauté Européenne stipule que « Le marché intérieur comporte un espace sans frontières intérieures dans lequel la libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux est assurée selon les dispositions du présent Traité. »

L'objectif visé est donc de lever tout obstacle à la mobilité. Les institutions européennes, et particulièrement la Commission Européenne, s'efforcent d'imposer le principe de la libre circulation dans tous les secteurs de l'économie et encouragent les outils visant à lever les obstacles encore existants (SOLVIT, etc.).

De nombreuses entreprises artisanales dans la Grande Région se sentent notamment concernées par le principe de libre circulation des services. Dans la Grande Région, on voit certes apparaître de plus en plus de flux de services dans des secteurs très différents, par ex. la construction. Malgré de nombreuses harmonisations, il reste encore trop d'obstacles administratifs entre les différents Etats. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2002, le représentant fiscal n'est plus obligatoire, mais il reste toutefois certaines prescriptions pour l'admission. Il faut donc veiller à ce que les échéances administratives et les coûts directs ou indirects ne soient pas disproportionnés, voire dissuasifs pour les artisans travaillant dans la Grande Région.

Le CICM revendique pour cette raison la suppression des obstacles administratifs au niveau national et dans le cadre des activités transfrontalières. Le CICM propose les approches suivantes:

- Vérifier l'ampleur et la périodicité des recensements en ce qui concerne les principales prescriptions pénalisantes;
- Lever rapidement les obstacles subsistant au niveau transfrontalier, tels que présentés par le CESGR au XI^{ème} Sommet de la Grande Région en mai 2009;
- Procéder à une information ou concertation transfrontalière, en utilisant par ex. les structures multilatérales et bilatérales existantes (par ex. SOLVIT) et transposer si possible de la même manière les lois et règlements de l'Union européenne en droit national: il s'agit ici de transposer les directives européennes en droit national sans y

ajouter de réglementations nationales ou de procédures pénalisantes pour les PME (« sur-réglementation »);

- Optimiser les processus dans le cadre de l'organisation des tâches administratives, par ex. en reliant les réseaux informatiques des différentes autorités et en utilisant des « guichets uniques » électroniques;
- Tirer profit des connexions électroniques entre les services publics et les entreprises artisanales.

Le CICM salue la proposition très prometteuse soumise par la future présidence sarroise de mettre en place une « Task Force » venant compléter les services de conseil existants auxquels peuvent s'adresser les employeurs et les travailleurs frontaliers. Cette nouvelle structure aura pour objectif de mettre au point des solutions politiques et juridiques aux problèmes posés par les différents systèmes juridiques. Comme l'a formulé le CESGR dans une recommandation publiée il y a peu de temps, on pourrait ainsi lever les obstacles existants et ainsi expliquer et simplifier au niveau communautaire les procédures complexes mises au point pour les activités transfrontalières.

3.2. Politique énergétique et environnementale interrégionale au sens des PME artisanales

Le principe économique de la conservation continue des ressources, les systèmes de gestion de l'environnement et l'utilisation des énergies renouvelables représentent, en ce qui s'applique à l'artisanat, un champ d'action et de travail capital pour l'avenir.

C'est pourquoi, cinq Chambres des Métiers de la Région Sarre-Lor-Lux ont, déjà en 1994, créé les «Centres de l'environnement Sarre-Lor-Lux» de l'artisanat et ont, dans le cadre de projets internationaux, de conseils, de cours de formation, et à l'aide de moyens matériels d'instruction, informé l'artisanat de la Région sur les exigences posées en matière de conservation de nos ressources naturelles, et indiqué le comportement économique propre à en assurer la continuité de leur exploitation.

Pour l'artisanat, le principe de la conservation des ressources naturelles est d'une grande importance, et le CICM répondra aux exigences de cette mission par ses activités comportant des projets et des conseils.

L'artisanat a un comportement économique orienté vers la conservation des ressources naturelles: Il exploite principalement, pour ses produits, les matières premières régionales et, ce faisant, veille à ce que les ressources naturelles existantes puissent être encore disponibles pour les générations futures. Ceci est particulièrement évident dans l'utilisation des énergies renouvelables, secteur d'activité actuellement en fort accroissement.

Les entreprises artisanales montent des installations alimentées par l'énergie solaire, avec cellules photovoltaïques, construisent des installations de chauffage alimentées par l'énergie à base de biomasse et conseillent les utilisateurs finals au sujet d'une production d'énergie qui soit neutre en CO₂. L'artisanat rénove et répare pour maintenir en état le matériel déjà existant et pour en étendre la durée d'utilisation. L'optimisation énergétique des bâtiments est un vaste champ d'action qui s'ouvre à l'artisanat, et elle représente une contribution notable à la protection climatique des pays industrialisés.

L'artisanat occupe en outre une position clé particulière du fait que, en règle générale, il représente le partenaire privilégié compétent aux yeux des consommateurs quand il s'agit de traiter des sujets se rapportant aux économies d'énergie, à l'utilisation de matériaux de construction non-polluants, ou au comportement à tenir en présence de produits de récupération ou vieux matériaux polluants.

Mais pour apporter eux-mêmes leur contribution active, dans le cadre de leur propre entreprise, à la protection de l'environnement et à la protection climatique, un nombre de plus en plus important d'entreprises artisanales mettent en œuvre des systèmes de gestion de l'environnement, ce qui permet d'optimiser les opérations en relation avec la marche de l'entreprise, de diminuer les coûts et de réduire les charges auxquelles l'environnement est soumis. L'artisanat est parfaitement conscient de l'importance de son rôle. La notion de

gestion écologique occupe une place solidement ancrée dans l'artisanat. Et le CICM se propose d'œuvrer aussi, à l'avenir, dans le sens du principe de la conservation des ressources naturelles, et de prendre en compte ces éléments dans le calendrier local des activités.

3.3. Innovation et transfert technologique: offensive interrégionale pour l'innovation dans le secteur artisanal et les PME

Le progrès technique joue un rôle déterminant pour les entreprises artisanales dans la Grande Région. Les innovations au niveau de produits, des processus et des services renforcent la compétitivité de nombreuses entreprises et encouragent par là même le développement économique de la Grande Région.

Dans certaines composantes régionales, le secteur artisanal est déjà le vecteur du développement économique et du progrès technique. Une offensive interrégionale pour l'innovation dans l'intérêt du secteur artisanal et des PME peut contribuer à créer de nouveaux emplois et à garantir la compétitivité des entreprises. Pour ce faire, il est indispensable de promouvoir l'innovation axée sur les besoins spécifiques du secteur artisanal et d'exploiter le savoir dont disposent les universités de la Grande Région.

Promouvoir le potentiel innovant du secteur artisanal et des PME

La performance du secteur artisanal dans la Grande Région dépend en grande partie de la mise au point d'innovations à l'avenir et de leur application sur le marché. Le savoir dont disposent les universités de la Grande Région offre de nombreuses approches. Il manque cependant encore un transfert technologique systématique entre les universités et le secteur artisanal de la Grande Région.

Le CICM suggère pour cette raison de mettre en place des structures autonomes chargées du transfert de technologie entre les universités et les entreprises artisanales. Ce réseau d'innovation pérenne doit avoir pour tâche de déterminer l'esprit et la capacité d'innovation du secteur artisanal à l'aide de critères objectifs et d'aider les entreprises concernées à réaliser leurs projets grâce à un soutien financier et personnel. Il convient dans ce cadre d'intégrer les nombreuses offres de conseil et les prestations des chambres.

Les thèmes prioritaires du réseau d'innovation interrégional qu'il convient de mettre en place sont les suivants:

- Engager des contacts au niveau interrégional entre le secteur artisanal et les instituts de recherche.
- Evaluer en commun les évolutions technologiques quant à leur pertinence pour le secteur artisanal.
- Stimuler et accompagner les projets de mise en réseau de la recherche et du développement.

Il convient par ailleurs d'inciter les universités à s'intéresser aux sujets pertinents pour le secteur artisanal et à mettre au point des solutions praticables.

Transmission de compétences clés pertinentes pour le secteur artisanal dans les universités

Le secteur universitaire, les institutions scientifiques et les centres de recherche présentent souvent des lacunes dans la transmission de certaines capacités techniques indispensables à une activité salariée ou non salariée dans une entreprise, notamment dans une PME hautement spécialisée. Alors que le secteur économique recherche principalement des diplômés universitaires disposant de qualifications clés en mettant l'accent sur l'esprit d'équipe, les contacts et la communication, la mobilité, l'orientation clients et une approche et action axées sur l'entreprise, de nombreuses universités se contentent de former des spécialistes.

On observe depuis quelque temps un certain mouvement dans le secteur universitaire de la Grande Région à la suite d'initiatives ciblées, par ex. des concours universitaires s'adressant à des jeunes en passe de devenir entrepreneurs, le financement de chaires consacrées à la création d'entreprises ou la mise en place d'instituts pour les entrepreneurs et créateurs d'entreprises. Les universités semblent donc s'écarter de cette orientation unilatérale et s'engager vers des qualifications autant pour les salariés que pour les indépendants.

Pour que le secteur universitaire donne plus de poids à la concurrence, au service et à la propre initiative, le CICM revendique

- un complément de l'enseignement universitaire par des connaissances indispensables à la prise en charge de tâches dans des PME;
- une conception de nouvelles filières combinant notamment les éléments techniques, économiques et culturels; ceci est particulièrement important dans le cadre de la formation d'un réseau interrégional entre les institutions universitaires;
- un renforcement de la coopération interdisciplinaire entre les universités et les entreprises;
- la promotion de stages dans les PME de la Grande Région;
- la tenue de cours magistraux en langue étrangère;
- la reconnaissance illimitée des diplômes dans les composantes régionales.

Le CICM de la Grande Région se félicite de la coopération institutionnelle dans la Grande Région dans les secteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche qui s'efforce de pallier à l'absence actuelle d'une politique scientifique commune stratégique.

La politique de l'enseignement supérieur et de la recherche se verra attribuer à l'avenir une plus grande valeur car la performance économique et la mise au point de qualifications clés constituent un facteur de site essentiel.

3.4. Politique de formation scolaire et professionnelle dans la Grande Région

La transmission et le perfectionnement de compétences professionnelles et entrepreneuriales est une condition sine qua non à la performance et la stabilité des petites et moyennes entreprises.

La qualification professionnelle continue est indispensable pour que les entreprises artisanales soient compétentes et puissent proposer sur le marché des prestations répondant aux défis du futur, contribuer à la vie sociale et exploiter de manière dynamique les ressources humaines, notamment les jeunes en cours de formation professionnelle et en quête d'emplois.

De ce fait, une politique responsable pour les PME doit toujours être combinée à un engagement au niveau de la formation professionnelle.

Les entreprises employant un grand nombre de spécialistes et se trouvant constamment confrontées à de nouvelles évolutions sur le marché, au niveau de la technique, de l'écologie et dans de nombreux autres secteurs, il est indispensable de veiller à ce que des jeunes soient qualifiés en nombre suffisant pour prendre la relève dans les entreprises et assurer durablement leur compétitivité.

Les changements démographiques dans la Grande Région, les exigences croissantes demandées dans les métiers du secteur artisanal et la recherche croissante de jeunes performants prêts à suivre une formation artisanale au lieu d'une formation scolaire ou universitaire comptent parmi les défis que les chambres des métiers dans la Grande Région relèvent avec succès dans le domaine de la formation.

La formation professionnelle initiale et continue dans le secteur artisanal est avant tout une qualification permettant d'exécuter des tâches techniques avec la compétence requise, de diriger avec succès une entreprise (examen de qualification tel que maître artisan) et d'accomplir en toute responsabilité des tâches techniques et sociales, notamment dans le cadre de l'utilisation des nouvelles technologies, de l'efficacité des

ressources et de l'énergie, de l'assainissement et de la protection des monuments historiques et de l'engagement, notamment dans la Grande Région.

Il est donc conseillé aux décideurs de la Grande Région d'aider le secteur artisanal caractérisé par une grande diversité en matière de prestations, de compétence et de responsabilité. Pour ce faire, la politique de l'éducation doit mettre en place des conditions équivalentes pour l'enseignement professionnel, général et universitaire et promouvoir plus encore l'équivalence des deux filières de formation en prévoyant la possibilité de passer de l'une à l'autre.

En regard des évolutions technologiques, des changements démographiques et des migrations croissantes au sein de la Grande Région – même l'intensité de ces migrations varie selon les composantes régionales -, il est à long terme indispensable pour le secteur artisanal de disposer d'une jeune main-d'œuvre qualifiée.

Il convient donc d'exploiter toutes les ressources au niveau de l'éducation pour garantir une qualification professionnelle dans le secteur artisanal. Ceci revient à dire qu'il faudrait intéresser à l'avenir un plus grand nombre de migrants pour une formation professionnelle dans le secteur artisanal et sensibiliser des jeunes performants à un métier et à une activité (non salariée) dans le secteur artisanal, en les combinant le cas échéant avec des filières universitaires.

Au niveau de la politique de l'éducation, les principaux champs d'action dans lesquels les Chambres des Métiers de la Grande Région ont obtenu des succès par le passé et doivent poursuivre dans cette voie à l'avenir, se déclinent en trois volets:

Ancrer les connaissances économiques de base et l'orientation professionnelle dans l'enseignement général

L'enseignement général doit transmettre des connaissances de base sur l'économie, et notamment sur la gestion de l'entreprise. En même temps, l'école doit s'efforcer encore plus de préparer des jeunes responsables à une formation professionnelle en dehors de l'école et à l'exercice d'une activité professionnelle.

Une formation économique devrait toujours englober des aspects portant sur le patronat et son importance pour l'économie et la société. L'économie sociale de marché se base sur les entrepreneurs. Chaque individu doit par ailleurs agir « comme un entrepreneur », que ce soit pour gérer son propre budget, sur le marché du travail, dans l'exercice de sa profession, car de plus en plus de professions n'exigent pas seulement une compétence technique, mais aussi entrepreneuriale, c'est-à-dire une compétence en terme de responsabilité et de décisions.

Le public, et tout particulièrement les jeunes, doivent prendre conscience de l'importance des PME pour chaque individu, pour la société et, par là même, pour l'Etat. L'école doit et peut y contribuer de manière significative. L'école doit permettre aux élèves de reconnaître les opportunités qu'offrent une activité dans le secteur artisanal, également en tant qu'entrepreneur responsable.

Les nombreuses approches intéressantes que l'on trouve dans l'enseignement général de la Grande Région doivent être consolidées. Elles pourraient prendre la forme d'une matière propre « Education économique » ou être intégrées d'une manière adéquate dans les matières enseignées dans les écoles. Il est important en tous les cas que les jeunes qui quittent l'école aient bénéficié d'une qualification de base en économie, cette dernière étant tout aussi importante que les qualifications dans les langues, mathématiques, sciences naturelles, technologie de l'information ou matières culturelles de base.

L'enseignement diffusé dans les écoles doit par ailleurs être plus appliqué, ce qui aura également des impacts positifs sur la motivation des élèves. Pour ce faire, il est cependant indispensable que les professeurs soient formés en conséquence, disposent d'expériences de base sur la pratique professionnelle en dehors de l'école et les rafraîchissent régulièrement.

Renforcer les liens entre la formation scolaire et la formation professionnelle

Une bonne qualification professionnelle dans le secteur artisanal doit être non seulement reconnue dans la société, mais également être considérée comme équivalente à une formation scolaire et universitaire.

Une formation professionnelle n'est pas identique à une formation universitaire, car elle permet d'acquérir d'une autre manière des qualifications et expériences spécifiques qui sont plus que de simples connaissances. Elle est cependant équivalente à une formation universitaire au niveau de la compétence qu'elle octroie pour exécuter des travaux complexes et trouver des solutions à des problèmes dans différentes situations.

Le CICM fait appel à la politique que la formation professionnelle soit considérée comme une voie importante en matière d'orientation et que la promotion en faveur de la formation professionnelle soit intensifiée. Souvent l'accent en terme de promotion est plutôt placé sur les professions académiques, ce qui constitue une approche incomplète.

Sur la base d'un dialogue intense entre les Chambres des Métiers, en Rhénanie-Palatinat, et les responsables de la politique de l'éducation, la réforme actuelle du deuxième cycle de l'enseignement général doit permettre de renforcer l'orientation professionnelle proposée aux élèves. Il ne s'agit pas seulement de permettre aux élèves de passer sans problème de l'enseignement général à une formation professionnelle. L'objectif doit être de transmettre aux élèves des connaissances de base et des premières expériences leur permettant de concevoir et planifier leur vie future et leur profession en toute connaissance de cause. Ces élèves doivent donc bénéficier d'une formation économique.

En regard des migrations croissantes en Europe, la mise en valeur de toutes les formations potentielles doit également consister à s'adresser directement aux migrants afin de les inciter à suivre une formation professionnelle et à exercer une activité (non salariée) dans le secteur artisanal. L'enseignement général doit poser les jalons en aidant les jeunes de manière différenciée et précoce.

Equivalence de la formation professionnelle et de la formation universitaire de part et d'autre de la frontière

Au cours des dernières années, on a réussi à améliorer l'équivalence et les liens entre la formation universitaire et la qualification dans le secteur artisanal. En Rhénanie-Palatinat par exemple, l'examen de maîtrise permet aux jeunes d'accéder plus facilement à des études universitaires, même s'ils n'ont pas le baccalauréat sanctionnant la fin de l'enseignement général.

La directive communautaire sur la reconnaissance des professions et le niveau de qualification de la maîtrise dans le secteur artisanal est entrée en vigueur en 2007 grâce, entre autres, à l'engagement des Chambres des Métiers de la Grande Région. Les Chambres des Métiers sont associées au processus de mise au point concertée au niveau européen de cadres nationaux et européens des certifications afin de donner aux diplômes acquis dans la formation professionnelle artisanale la valeur qu'ils méritent.

Les qualifications (maîtrise) proposées par le secteur artisanal sont classées au niveau trois du schéma communautaire à 5 niveaux de classification des titres de formation professionnelle. Cette liste va du niveau 1 (certificat d'aptitude) au niveau 5 (diplôme universitaire). Le niveau 3 correspond à la certification « Diplôme de cycle court ». La classification des qualifications artisanales devrait s'orienter sur cette estimation tant au niveau national qu'europpéen.

Le CICM revendique que la Grande Région soit reconnue comme région modèle dans la transposition des cadres européens des certifications aussi bien en rapport avec les titres de formation professionnelle que les qualifications.

Les diplômes de maître artisan devront être placés à l'avenir au même niveau que le 'Bachelor' universitaire dans les cadres nationaux des certifications. Pour garantir une qualification transfrontalière du secteur artisanal à l'échelle de la Grande Région et au-

delà, il est indispensable que les qualifications soient également reconnues en cas de passage d'un système à un autre. Il reste à faire un grand travail de développement et de conception.

Ainsi par exemple, la nouvelle loi sur la formation professionnelle au Luxembourg prévoit, comme le modèle français, la validation individuelle de compétences, quelle que soit la filière dans laquelle ces compétences ont été acquises. L'expérience professionnelle et les qualifications non formelles doivent être reconnues. Il doit être possible, plus qu'il ne l'est à présent, de suivre des formations formellement supérieures, si l'on présente les compétences nécessaires bien que l'on ne dispose pas de diplômes formels correspondants. Pour ce faire, il convient de positionner de manière adéquate les formations professionnelles proposées par le secteur artisanal.

En regard de la diversité des systèmes d'éducation européens, qui se manifeste également dans la Grande Région, il faudra veiller à l'avenir à ce que les conditions mises en place ne pénalisent pas les qualifications artisanales dans le cadre de la reconnaissance des qualifications et du passage d'un système à l'autre. En transférant les expériences faites dans le cadre du processus de validation, le CICM devrait contribuer à ce que la transparence et l'égalité des chances soient garanties dans la Région.

Les Chambres des Métiers de la Grande Région disposent elles-mêmes, ou en coopération avec d'autres partenaires, d'un système ramifié d'infrastructures et d'offres de formation. Mentionnons à titre d'exemple le centre de compétence en matière de conception, fabrication et communication à Coblenz, partenaire du réseau 'Design-Initiative SaarLorLux'. Les systèmes de formation des Chambres des Métiers devraient être reliés au niveau transfrontalier et intégrer d'autres partenaires stratégiques, par ex. les universités. Il en va de même pour les formes modernes de la formation continue (recherche, conseil, qualification) dont l'objectif est d'aider globalement les entreprises artisanales.

3.5. Infrastructure et politique des transports au sein de la Grande Région

De par sa position géographique et son dynamisme, la Grande Région est en mesure de se transformer en un nouveau centre économique européen. Ceci suppose toutefois que les conditions cadres requises soient mises en place. Un facteur essentiel est l'infrastructure des transports. Il s'impose d'une part de mieux raccorder la Grande Région aux centres européens limitrophes, autant par la route que par les chemins de fer. D'autre part, il est indispensable, pour les entreprises artisanales et les petites et moyennes entreprises, d'améliorer les flux de transport dans l'espace Saar-Lor-Lux.

Le mode de transport le plus important est et restera la route. L'infrastructure routière de la Grande Région présente actuellement quelques déficits qui s'aggraveront dans le futur et paralyseront le trafic si aucune action n'est engagée dans le domaine de la politique des transports.

Le CICM estime qu'il s'impose de lever les principaux obstacles afin que la libre circulation soit garantie du nord au sud et de l'est vers l'ouest. Dans ce contexte, il est accordé une importance primordiale aux projets suivants:

- Dans le sud, il est nécessaire d'aménager l'A 31 en Lorraine. Cette liaison est importante pour les transports internationaux, mais constitue également l'axe principal du trafic frontalier entre la Lorraine et le Luxembourg.
- Dans l'est de la Grande Région, le contournement nord et le contournement ouest de Trèves, la réalisation du tronçon manquant de l'A1 et l'aménagement à quatre voies de la B50 avec la traversée de la Moselle supérieure sont particulièrement importants. Ces mesures permettront d'améliorer sensiblement le raccordement de la Grande Région à l'agglomération de Cologne, au bassin de la Ruhr et à la région Rhin-Main.
- Dans le nord, il est nécessaire de construire une liaison transversale reliant l'A 27 et l'A 26 en Wallonie et au Luxembourg intégrant les routes existantes afin de lever les obstacles existants. Par ailleurs, la liaison nord-sud entre St. Vith et le nord du Luxembourg (route du Nord) devrait être agrandie afin de pouvoir mieux maîtriser le flux

de frontaliers se rendant au Luxembourg. Enfin, il est recommandé d'aménager l'A60 (E42) entre Prüm et la frontière belge.

- Dans l'ouest, la construction du tronçon Micheville - Belval-Ouest devrait permettre d'éliminer un point noir du trafic entre le Luxembourg et la Lorraine.

L'extension de l'infrastructure routière ne suffira toutefois pas, à elle seule, à résoudre le principal problème des transports de la Grande Région, à savoir à maîtriser les flux migrants. Avec près de 200.000 frontaliers, la Grande Région est le plus grand marché de l'emploi transfrontalier au sein de l'Union Européenne. Plus de 143.000 frontaliers se rendent tous les jours au Luxembourg, principal centre d'emploi des frontaliers. Plus de 93% d'entre eux prennent leur voiture, ce qui entraîne la formation d'embouteillages interminables aux heures d'affluence vers et depuis le Luxembourg. Ces derniers paralysent fréquemment l'ensemble du trafic. Les PME notamment, qui doivent faire preuve d'une grande mobilité dans la Grande Région, sont entravées par ces difficultés.

Le CICM appuie donc les initiatives prises par exemple par le Comité Economique et Social de la Grande Région de promouvoir et d'étendre les transports en commun transfrontaliers. Dans ce contexte, on notera par exemple

- l'introduction d'un système électronique transfrontalier d'information sur les horaires et les tarifs englobant tous les modes de transport;
- la conception d'horaires attractifs et ajustés, notamment aux heures d'affluence;
- la mise en place d'un système tarifaire harmonisé dans la Grande Région;
- et la création d'une structure organisationnelle commune pour les transports en commun transfrontaliers, par ex. d'une communauté des transports pour la Grande Région.

3.6. Planification régionale et gestion des zones d'activité économiques

Pour que les entreprises artisanales déjà installées et celles désireuses de s'implanter puissent se développer de manière durable et dynamique, il est indispensable de leur proposer un éventail différencié de zones à des prix avantageux. On relève des déficits importants à ce niveau dans la Grande Région. Il est donc nécessaire que les autorités compétentes oeuvrent pour la désignation de nouvelles zones d'activités économiques, mais aussi de parcs artisanaux et commerciaux dans le cadre d'une gestion des surfaces.

Il est essentiel, pour assurer la cohésion des différentes composantes régionales, que ces zones et parcs commerciaux permettent aux entreprises, notamment à celles qui travaillent de part et d'autre de la frontière, de déployer leurs activités. Les expériences faites dans ce cadre sont toutes positives: les grands projets, par ex. L'Eurozone Sarrebruck-Forbach, mais aussi de petites zones commerciales accueillent de plus en plus de petites et moyennes entreprises qui travaillent à l'échelle de la Grande Région et au-delà. Les Chambres des Métiers de la Grande Région se félicitent de ces mesures infrastructurelles et de leur orientation transfrontalière.

Des zones de bonne qualité et en nombre suffisant sont nécessaires pour les nouvelles implantations, les créations et extensions d'entreprises, les transferts d'entreprises existantes. Ces surfaces doivent résulter en premier lieu de la restauration d'anciens sites commerciaux désaffectés. Ces zones se trouvant en majorité sur des sites urbains ou communaux, elles répondent parfaitement aux besoins des entreprises artisanales qui doivent être proches des clients. Elles satisfont également les salariés qui souhaitent travailler à proximité de leur lieu de résidence. Ici, les responsables politiques doivent faire preuve de souplesse afin de permettre aux entreprises intéressées de s'implanter.

Il est important pour le secteur artisanal que les zones d'activité économiques mises à disposition tiennent compte des exigences auxquelles doivent satisfaire les sites en cas de transferts ou de nouvelles implantations d'entreprises. Des surfaces en nombre suffisant, de bonne qualité et à des prix avantageux sont un critère déterminant pour l'évolution économique future. Les exigences des entreprises en ce qui concerne la localisation, la viabilisation, les qualités urbanistiques, mais aussi la taille et la forme des terrains sont de plus en plus spécifiques. Le parcellement des zones doit tenir compte des besoins des

petites et moyennes entreprises. Dans le cas contraire, ces surfaces ne seront pas occupées.

Dans le cadre de la désignation de nouvelles zones commerciales et de parcs artisanaux et commerciaux, il faut également veiller à ce que ces zones soient bien raccordées au réseau routier et ferroviaire. Les mesures d'amélioration de l'infrastructure des transports, mentionnées au chapitre précédent, y contribueront de manière significative.

4. Conclusions: Projet de développement à long terme pour les PME de la Grande Région

En conclusion, le CICM émet les recommandations générales suivantes à l'adresse des décideurs dans la Grande Région:

Renforcer les nouvelles structures et institutions politiques de la Grande Région

Le CICM salue les efforts faits en matière de coopération interrégionale depuis le 1^{er} Sommet tenu à Mondorf-les-Bains en septembre 1995. La coopération politique est dynamique et constitue une valeur ajoutée pour tous les acteurs impliqués.

Le CICM salue expressément la nouvelle architecture de la coopération institutionnelle dans la Grande Région, telle que confirmée par le Sommet de la Grande Région en 2005, entre autres le rapprochement des instances chargées de la coopération transfrontalière (« Commission Régionale Saar-Lor-Lux-Trèves/Palatinat occidental » et « Sommet de la Grande Région »).

Les représentants du secteur artisanal sont convaincus que le Sommet des Exécutifs, instance stratégique et décisionnelle au sein de la Grande Région, permettra à l'avenir de conclure des accords-cadres politiques dans le cadre de la coopération transfrontalière et interrégionale. Le partage des travaux au niveau opérationnel a montré au cours des dernières années que la coopération politique sous la direction du Collège des représentants délégués des Exécutifs produisait des effets synergiques et que les coopérations sectorielles (planification territoriale, transports, enseignement universitaire et recherche, etc.) faisaient concrètement avancer la mise en œuvre de politiques communes dans la Grande Région.

Mentionnons que la conférence sur les PME dans la Grande Région, organisée par le CESGR sous le haut-patronage du ministre luxembourgeois des Classes Moyennes en avril 2009 sous la devise « Quel est l'avenir des petites et moyennes entreprises dans la Grande Région? » a pu définir des accents importants. Le fait que les Ministres, Secrétaires d'Etat et délégués politiques des Exécutifs de toutes les composantes de la Grande Région se soient penchés sur les besoins des PME et aient discuté de mesures communes ciblées montre que des rencontres sectorielles régulières des ministres en charge de l'économie et des PME dans la Grande Région permettront de mettre en œuvre une politique concertée des PME.

Le CICM se prononce systématiquement pour la pérennisation d'un tel « Sommet PME » réunissant régulièrement tous les 18 mois les ministres compétents pour contrôler la mise en œuvre d'une politique des PME commune dans des secteurs définis au préalable.

Vu la concurrence croissante d'autres régions frontalières au niveau de l'UE, les représentants politiques des régions doivent prendre en commun des décisions importantes sur la politique économique à l'échelle de la Région et sur la défense des intérêts de la Région au niveau de l'UE. Une telle procédure dépassera le cadre d'une orientation politique générale et le caractère de recommandations et sera à la base de politiques interrégionales importantes, par ex. la politique interrégionale du marché du travail, la politique de l'infrastructure, de l'innovation, l'implantation de nouvelles branches et activités économiques, etc.

L'objectif visé par le projet de recherche appliquée « Metroborder » est également important pour l'économie régionale. Ce projet intitulé « Metroborder » doit permettre d'ajuster les

plans d'aménagement du territoire et de développement régional entre les régions participant au Sommet dans le but de mieux coordonner les planifications territoriales. Ce projet définit les indicateurs nécessaires à la réalisation progressive et structurée d'une région métropolitaine transfrontalière polycentrique. Pour ce faire, il est prévu d'associer plus étroitement les communes à cette vision commune. De l'avis du CICM, le tissu économique, composé entre autres des multiples activités artisanales, joue un rôle important dans un tel projet métropolitain dans la Grande Région.

Le CICM estime que le rôle du Comité Economique et Social de la Grande Région (CESGR), organe consultatif, doit être renforcé par rapport au pouvoir exécutif. Dans ce contexte, il semble nécessaire que le CESGR renforce son autonomie et qu'il lui soit attribué un droit d'initiative dans les questions interrégionales.

Le CICM est également d'avis que le Conseil Parlementaire Interrégional (CPI) est une institution susceptible de contribuer à la coopération transfrontalière entre les représentants démocratiques des régions. Le CPI devrait donc contribuer à la formation d'une identité au sein de la Grande Région afin de sensibiliser les populations à l'existence de la Région dans leur quotidien; celles-ci, en effet, se sentent actuellement mieux représentés par les élus régionaux.

Mentionnons pour finir que la continuité dans le cadre de la politique interrégionale et notamment dans sa mise en oeuvre aura une importance primordiale dès lors qu'il s'agira de renforcer l'identité de la Grande Région auprès des populations et de tous les acteurs impliqués. La mise en place d'un secrétariat commun institutionnalisé dans le cadre de la « Maison de la Grande Région » à Luxembourg serait un pas important vers la consolidation de la coopération politique. Le CICM appuie la proposition de la présidence luxembourgeoise visant à institutionnaliser et à alléger les structures organisationnelles dans la Grande Région en créant une structure autonome qui pourrait prendre la forme d'un Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) doté de la personnalité juridique, avec un propre secrétariat et un propre budget.

Faciliter progressivement les conditions cadres du développement économique

Les entreprises artisanales sont encore loin d'avoir épuisé toutes les opportunités offertes par le marché. Les décideurs de la Grande Région ont la possibilité de mettre en place des conditions cadres politico-économiques répondant aux besoins des PME de la Grande Région de manière à ce que les emplois et les postes de formation soient garantis durablement et à ce que de nouveaux marchés soient créés.

Comme mentionné dans le mémorandum publié en 2002 par le CICM, on peut faire les constats suivants:

« Les PME et l'artisanat ont fait l'objet, au cours de la dernière décennie, de profondes transformations structurelles qui n'ont retenu que de façon accessoire l'attention des acteurs et institutions de la politique économique-sociale.

Les innovations récentes dans l'informatique ont eu pour effet de faire apparaître, aussi dans le domaine de l'artisanat, des formes entièrement nouvelles de division du travail, d'organisation d'entreprise, de chaînes d'actions créatrices de ressources et de plus-values, ainsi que de structures économiques et sociales, phénomènes auxquels il serait bien difficile d'adapter un comportement uniquement basé sur des conceptions traditionnelles. » (...)

« Nombre de ces entreprises ont mal digéré les retombées de l'ouverture de ces marchés; les autres, et il s'agit ici de la majorité, ont entrepris une réorientation des activités de prestations de services, en exploitant le potentiel de leur savoir-faire. »

« Le dynamisme de l'artisanat, entre autres choses, a permis à un nombre notable de PME en Grande Région, ces dernières années, d'avoir un accroissement d'emploi. »

« Il s'agit donc, sous l'angle d'une politique économique interrégionale commune, de renforcer la position de l'artisanat dans le contexte régional et transnational. »

« Un pas important dans cette direction consisterait dans une action politique concertée, pour une étude approfondie du cadre réglementaire existant, et, en particulier, pour un contrôle de l'adéquation des nouvelles dispositions aux PME et à l'artisanat. »

« Le fait de persister à s'accrocher à des modes de structure, certes depuis longtemps éprouvés au plan régional ou national, présente le risque d'une dérive creusant l'écart entre la situation réelle de l'entreprise et l'environnement institutionnel. Ceci intéresse autant la politique de soutien des petites et moyennes entreprises et le cadre juridique - en particulier en ce qui s'applique au droit du travail et au régime de sécurité social - que le climat politique et social de l'exercice d'une « activité indépendante » en général. » (...)

« Certaines zones régionales sont, par rapport à d'autres, défavorisées sur le plan de la concurrence. Cette carence éventuelle affecte d'abord le niveau de l'environnement du marché et atteint ensuite le niveau économique et social. L'artisanat peut, à long terme, influencer favorablement sur ces conditions de concurrence défavorables, grâce à l'application d'une politique menée dans le sens d'un développement qualitatif durable suivant une action englobant l'ensemble du territoire de la Grande Région. »

Dans le présent document de synthèse, le CICM appelle donc les décideurs de la Grande Région à se pencher plus que jusqu'à présent sur les nouvelles évolutions dans le secteur artisanal.

Regrouper les forces de tous les acteurs économiques régionaux et interrégionaux dans la Grande Région

En regard du dynamisme des marchés que nous observons dès aujourd'hui, notamment à la suite de la récession économique, mais surtout en regard de la mondialisation croissante des marchés, la Grande Région doit s'attendre à une concurrence plus rigoureuse au cours des années à venir. Pour cette raison, la Grande Région, qui regroupe d'excellentes compétences et dispose d'une coopération économique potentielle de grande ampleur, doit trouver les moyens d'exploiter encore mieux les atouts dont elle dispose au sein d'une Europe élargie.

Pour les entreprises artisanales notamment, comme pour l'ensemble des PME qui sont particulièrement exposées aux fluctuations conjoncturelles et à la concurrence des entreprises d'autres régions et en particulier des nouveaux Etats membres, il est absolument indispensable de mettre au point une stratégie pour mieux aider ces entreprises et mieux répondre à leurs souhaits et besoins.

Les chambres affiliées au CICM renforceront leur coopération dans les années à venir afin de mieux exploiter les collaborations s'offrant aux entreprises artisanales de la Grande Région. Pensons par exemple à une mise en réseau plus étroite des centres de compétence intégrés aux chambres, que ce soit au niveau de la gestion, de la création et reprise d'entreprises, des investissements et des innovations, de la formation initiale et continue ou de l'extension des marchés pour ne citer que quelques exemples prioritaires.

Il sera à l'avenir encore plus important de veiller à la qualité des conseils donnés aux entreprises afin que la mise en oeuvre de stratégies de gestion et de stratégies entrepreneuriales opérationnelles apporte les avantages nécessaires en terme de concurrence pour les entreprises qui travaillent sur les marchés régionaux et transfrontaliers.

Dans ce cadre, les membres de « l'Enterprise Europe Network » implantés dans la Grande Région, qui font partie du réseau européen de soutien aux entreprises, peuvent assumer une fonction venant compléter les prestations proposées par les Chambres des Métiers, notamment dans le domaine des marchés transfrontaliers et de l'innovation.

Mise en oeuvre d'une politique concertée des PME, conçue dans le long terme

Le CICM revendique que les mesures adoptées en 2001 par le 6^{ème} Sommet de la Grande Région sur la « promotion d'une culture entrepreneuriale et d'une politique concertée des

PME dans la Grande Région » soient réalisées progressivement au cours des prochaines années.

Les avantages d'une telle politique commune des PME dans le long terme sont évidents.

Les PME, notamment dans le secteur artisanal, peuvent se transformer en un pilier essentiel dans le développement d'une concurrence équivalente entre les régions partenaires et contribuer de manière significative à la consolidation économique et au maintien d'un tissu économique traditionnel autant dans les agglomérations industrielles que dans les régions rurales posant problème.

Dans ce contexte, les impacts dynamiques des entreprises artisanales sont particulièrement important au niveau de l'économie régionale. En constituant des ressources humaines et un savoir-faire technique spécifique, en préservant et en créant de nouveaux emplois et en promouvant le processus d'innovation, les entreprises artisanales pourront à l'avenir contribuer à accroître et créer un bien-être économique et des avantages concurrentiels au niveau de la Grande Région.

Créations et transferts d'entreprises: deux champs d'action essentiels pour les PME de la Grande Région

Sont ici essentielles, avant tout, les impulsions dynamiques, générées sous l'effet de multiplicateurs dynamiques. Les activités de création ou de reprise d'entreprise, ainsi que celles de formation et les projets innovants, peuvent aussi, à l'avenir, déboucher à leur tour sur de nouvelles activités dynamiques pénétrant le milieu interrégional.

L'artisanat est, en raison de sa diversité et de son fond socio-culturel, approprié à amplifier, de façon durable et soutenue, l'effet de ces impulsions dynamiques. Cette action se fait généralement par l'intervention de la «fonction approvisionnement», qui occupe dans ce contexte une position centrale, ce rôle étant joué par l'artisanat dans ses relations au profit de ses donneurs d'ordre, que ceux-ci soient privés, publics ou commerciaux.

Deux aspects retiennent ici particulièrement l'attention:

Un rôle important échoit aux chefs d'entreprises artisanales, en particulier aux créateurs d'entreprises. Ceux-ci sont en effet, dans leur environnement respectif, avec ses propres conditions économiques régionales, soumis à la contrainte, pour assurer la continuité de leur existence économique, d'occuper de nouveaux créneaux en s'y engageant par des activités de prestations de service ou au moyen de fournitures, ou encore par des techniques, toujours nouvelles ou modifiées, aussi bien sur les marchés existants au niveau national que sur les marchés transfrontaliers.

Un accroissement de l'aide dans le cas de reprises d'entreprise peut par ailleurs mettre ces entreprises en mesure de prendre une position clé déterminante et influencer sur certains facteurs, et ainsi freiner d'une part la réduction des revenus et l'appauvrissement en capital humain dans les zones de la Grande Région concernées, et assurer par ailleurs, grâce au maintien des activités économiques traditionnelles, la stabilité de conditions socio-culturelles homogènes.

C'est pour les raisons ci-dessus précisées que le CICM demande la mise en oeuvre rapide d'une politique orientée envers les PME, spécialement dans les cas de création d'entreprise et de transfert de propriété d'entreprise.

Reconnaissance de la valeur du secteur artisanal dans la Grande Région

Le présent document de synthèse a pour objectif d'apporter une contribution à un futur rapport politique sous l'angle des petites et moyennes entreprises en général et des entreprises artisanales en particulier.

Tenir compte du secteur artisanal dans la mise au point des perspectives d'avenir et des visions pour la Grande Région signifie également reconnaître le rôle intégrateur et socio-économique des entreprises artisanales et leur fonction régionale au niveau de l'emploi, de la formation et du développement de l'infrastructure.

Le CICM se prononce énergiquement pour l'extension de la coopération interrégionale engagée jusqu'à présent et est disposé à faire part de ses expériences.

L'évolution économique de la Grande Région sera liée dans le long terme à la promotion des potentialités qu'offrent les PME artisanales. L'avenir de la Grande Région est donc étroitement lié au positionnement des PME artisanales dans cette Région comme force économique et sociale.

Les décideurs devraient prendre en compte le secteur artisanal de la Grande Région dans toutes les réflexions politico-économiques importantes. L'intégration d'un chapitre spécifique sur l'évolution du secteur artisanal dans le « rapport sur la situation socio-économique dans la Grande Région » serait un acquis important pour l'avenir.

Luxembourg, le 7 mai 2009

Conseil Interrégional des Chambres des Métiers Saar-Lor-Lux